



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## médaille d'honneur du travail

Question écrite n° 58888

### Texte de la question

M. Daniel Garrigue attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur les conditions d'attribution de la médaille d'honneur du travail aux salariés agricoles. Il lui rappelle, en effet, qu'un décret n° 2000-1015 du 17 octobre 2000 a assoupli les règles en ce qui concerne l'attribution de la médaille d'honneur du travail (quarante ans au lieu de quarante-trois, pour la grande médaille d'or, et trente-cinq ans au lieu de trente-trois, pour la médaille d'or). Il lui demande quelles dispositions il envisage de prendre pour assurer l'égalité de traitement entre les salariés agricoles et les autres salariés.

### Texte de la réponse

Les conditions d'attribution de la médaille d'honneur du travail ont été modifiées par le décret n° 2000-1015 du 17 octobre 2000. Ainsi, les durées des services nécessaires pour obtenir cette récompense ont été réduites de quarante-trois ans à quarante ans pour la grande médaille d'or et de trente-huit ans à trente-cinq ans pour la médaille d'or. Afin d'harmoniser les conditions d'attribution des médailles d'honneur professionnelles, les dispositions relatives à la durée des services nécessaires pour obtenir la médaille d'honneur agricole ont été également modifiées par le décret n° 2001-740 du 23 août 2001. Ainsi, afin de bénéficier d'une nomination dans chacun des quatre grades de la médaille d'honneur du travail et de la médaille d'honneur agricole, la durée des services rendus par les salariés du régime général et ceux du secteur agricole est aujourd'hui identique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Garrigue](#)

**Circonscription :** Dordogne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58888

**Rubrique :** Décorations, insignes et emblèmes

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mars 2005, page 2069

**Réponse publiée le :** 3 mai 2005, page 4537